

# ***REGLEMENT ARDIALLE TRAIL (PUYLAURENS 81)***

## **Article 1 : Organisation**

La course à pied ARDIALLE TRAIL aura lieu le dimanche 3 novembre 2019 ; il est organisé par le comité des fêtes d'Ardialle. ARDIALLE est un petit hameau situé a mi-chemin entre Vielmur/Agout et Puylaurens .

## **Article 2 : Programme**

7h retrait des dossards

9h départ du 18km

10 h départ du 10 km

11h30 remise des prix du 10km

12h remise des prix du 18km

## **Article 3 : Descriptif**

ARDIALLE TRAIL 10 km *les collines d+ 300 m* épreuve ouverte a partir de la catégorie cadet et plus ; le tracé est situé autour du hameau d'Ardialle avec quelques difficultés sur la deuxième partie du parcours .

ARDIALLE TRAIL 18 km *le casse pattes d+ 640m* épreuve ouverte à partir de la catégorie junior et plus . Quelques parties sont en commun avec le 10km mais le parcours est bien plus sélectif d'où son nom .

## **Article 4 : Point de contrôle ; balisage ; sécurité**

Le parcours est intégralement balisé par l'organisation avec l'aide de rubalises, flèches et panneaux. Il est impératif de suivre les chemins et sentiers tels qu'ils sont balisés. En effet, couper un sentier ou bien prendre un raccourci quelconque (parcours visible par les contrôleurs ) sera sanctionné par une disqualification du ou des concurrents dès leur arrivée.

Pour le 10 km, il est prévu 1 point de contrôle au km 7,5

Pour le 18km, il est prévu 2 points de contrôle au km 8,2 et km 14,5

Pas de barrière horaire

Une communication par radio est assurée tout les 3 kms environ et directement relié au PC course .

L'équipe médicale sera assuré par l'UNASS

## **Article 5 : Ravitaillement**

Pour le 10 km « les collines » : solide et liquide km 6

Pour le 18 km « le casse pattes » : solide et liquide km 6,5 et 13,5

## **Article 6 : Charte du coureur**

Respect du balisage ; seul garant de votre orientation

Pensez que vous traversez des terrains privés et que nous avons du entretenir bois et sentiers afin de pouvoir les emprunter.

Respect de la faune et de la flore locale

Ne rien jeter au sol ni papier ; gels vides ni emballages divers ; les organisateurs témoins

d'irrégularités auront la responsabilité de mettre hors course le ou les concurrents . Ils garantissent l'éthique et l'esprit de la course nature.

### **Article 7 : Equipement**

Chaque concurrent fixera son dossard sur le torse visible a tout moment « penser au épingles »  
Chronométrage par puce aux chaussures ; canicross et bâtons interdits  
Chaque puce non rendu sera facturée au participant

### **Article 8 : Inscription**

Inscription directement sur le site [www.chono-start.com](http://www.chono-start.com)

**ATTENTION pas d'inscriptions sur place**

#### **Limitation des inscriptions à 400 participants**

Les inscriptions seront validées après acceptation du certificat médical de moins de 1 an avec la mention « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ou autorise la pratique de sport en compétition ». Seront également acceptées les licence FFA.

### **Article 9 : Retrait des dossards.**

Il sera effectué le matin de la course sur la place d'Ardialle (En Béral d'Ardialle) juste à côté du départ et arrivée.

### **Article 10 : Classement et récompense**

Seront récompensés :

Pour le 10km : les 3 premiers hommes et femmes ainsi que le 1er de chaque catégorie sans cumul avec le scratch.

Pour le 18km : les 3 premiers hommes et femmes ainsi que le 1er de chaque catégorie sans cumul avec le scratch.

### **Article 11 : Abandon**

Tout abandon pour quelque raison doit impérativement le signalé à un membre de l'organisation et restitué sa puce au PC sécurité de l'arrivée.

### **Article 12 : Responsabilité ; assurances**

L'organisation couverte par une assurance responsabilité civile : AXA mais décline toute autre responsabilité.

Il incombe aux coureurs de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou dégradations sur les biens matériels des coureurs.

Les concurrents se doivent assistance mutuelle.

Respect du milieu et des bénévoles...un sourire...eux sont là pour votre plaisir.

### **Article 13 : Conditions générales**

Tous les concurrents s'engagent à respecter ce règlement par le fait de l'inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident pouvant survenir avant pendant et après la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsable des accidents ; vols ou autres survenus aux participants qu'ils soient de leur propre fait ou causés par autrui.

### **Article 14 :**

Le fait de s'inscrire fait office d'acceptation du présent règlement.